



Ville de Revel

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Préparation et livraison de repas en liaison froide destinés aux restaurants scolaires - attribution de l'accord-cadre**

**N° 008.06.2025**

**Rapporteur :  
Annie VEAUTE**

L'an deux mille vingt-cinq le douze du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 5 juin 2025.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 20
- Nombre de pouvoirs : 6
- Votants pouvoirs compris : 26

#### Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARECHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Robert CLÉRON,

#### Absents excusés

Thierry FREDE a donné procuration à Jérôme GARCIA  
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Catherine FÉVRIER  
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS  
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI  
Bertrand JAULIN a donné procuration à Laurent HOURQUET  
Caroline MASSON a donné procuration à Annie VEAUTE  
Ghislaine DELPRAT, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250612-008062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025  
Affichage : 13/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Par délibération en date du 16 juin 2022, la commune avait approuvé la passation d'un marché de fournitures pour la préparation e la livraison de repas en liaison froide avec la société Compass et son établissement Scolarest.

Ce marché arrivant à échéance à la fin de l'année scolaire 2024-2025, un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 31 mars dernier. La date de remise des offres était fixée au 7 avril 2025.

Conformément au code de la commande publique, il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commandes passé selon la procédure adaptée.

La date de remise des offres était fixée au 7 avril 2025.

Trois offres ont été reçues pour cette consultation.

Les critères de sélection des offres étaient la qualité des produits, le prix et les conditions de réalisation de cette prestation.

Compte-tenu des effectifs présents pendant la pause méridienne, le marché sera passé sur la base d'une estimation annuelle de 40 000 repas minimum et 85 000 maximum. Il s'agira d'un marché à prix unitaires.

À l'issue d'une première analyse des offres, une phase de négociation a été engagée sur le prix et pour préciser certains points.

Après examen du rapport d'analyse des offres, la commission d'attribution a choisi de retenir la société Compass Groupe France (33700 Mérignac). L'établissement qui sera en charge de la préparation et de la livraison des repas est situé à Castres.

Le tableau ci-après indique les prix unitaires des repas selon les catégories de personnes :

	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC
Maternelle	3,11 €	3,28 €
Elémentaires	3,32 €	3,50 €
Adultes	3,51 €	3,70 €

Estimation repas annuels			
Maternelles	20 000	62 200 €	65 600 €
Elémentaires	34 500	114 540 €	120 750 €
Adultes	5 330	18 708,30 €	19 721 €

Le montant estimatif annuel de l'accord-cadre s'élèverait à 206 071 € TTC soit une augmentation de 3,86 % au regard des tarifs actuels.

Cet accord-cadre serait conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, renouvelable deux fois par période annuelle.

Sur proposition de madame Annie VEAUTE, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'attribuer le marché de restauration scolaire à la société Compass Groupe France (33700 Mérignac) selon les conditions mentionnées ci-dessus,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250612-008062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025  
Affichage : 13/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer l'accord-cadre ainsi que toute pièce relative à ce marché.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 12 juin 2025

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250612-008062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025  
Affichage : 13/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation